



Jugement prononce Curatelle renforcée à la place d'une habilitation familiale

Par **Mr X**, le **15/03/2024** à **14:10**

Bonjour,

Suite à ma demande d'habilitation familiale, le jugement rendu le 15 janvier dernier par le juge des tutelles du tribunal de proximité d'Asnières a été une curatelle renforcée.

Je suis surpris de cette majoration, car mon frère était présent à l'audience et a simplement formulé une demande à être informé et solliciter pour toute évolution du patrimoine de notre mère. Ce que j'ai bien sûr confirmé tout en rappelant que tant notre mère serait vivante il ne pourrait y avoir la moindre action sans son consentement.

J'ai d'ailleurs demandé une habilitaion familiale dans l'interêt de ma mère et de la fratrie et non pas pour en tirer un quelquonque avantage.

J'ai bien conscience que la curatelle renforcée est un bon moyen de protection du majeur atteint de troubles neuro dégénarifs avec aggarvation dans le temps.

Cependant il est contraignant de part l'établissement d'un compte de gestion annuelle et surtout la perte de la procuration.

Ma mère étant encore relativement autonome, elle demande à pouvoir disposer de ses revenus comme elle l'entend. En ayant bien sur l'assitance de son proche aidant à savoir moi même son fils aîné.

Je pensais que l'habilitaion familiale permettait d'avoir un instatané du patrimoine immobilier ,des comptes et autres placements bancaires et qu'il garantissait ainsi toute transparence.

Ne peux-t-on pas demander au juge d'aménager la curatelle renforcée en ce sens ? Y a-t-il une procédure particulière ?

Je manque de connaissance. Pouvez vous m'aider ?

D'avance merci.

A vous lire

ANONYMISATION par la modération

Par **Visiteur**, le **15/03/2024** à **14:31**

BONJOUR...

Bien entendu, lorsque le juge estime qu'une mesure de curatelle est plus adaptée, il peut prendre la décision d'ordonner cette forme de protection d'un majeur.

j'ai même vu souvent le juge confier la protection à un organisme extérieur, parce qu'il soupçonnait un désaccord familial.

[quote]

Ma mère étant encore relativement autonome, elle demande à pouvoir disposer de ses revenus comme elle l'entend.[/quote]

Alors à elle de contester cette décision.